

L'évolution de la Bourse en France de 1980 à 2000

La Bourse tout le monde en parle, mais, qu'est-ce que c'est, qui la contrôle, qui l'utilise ? D'un monde très fermé, la Bourse a subi ces 20 dernières années de nombreux changements qui en font maintenant une entité très importante économiquement et politiquement, à la fois pour la France et pour ses échanges avec les autres pays du Monde.

Organisation

L'état a une part importante dans l'organisation de la Bourse en France. Depuis 1967, toutes les opérations boursières sont sous le contrôle de la **COB**, la Commission des Opérations de Bourse. C'est une autorité collégiale de caractère public, dont les membres sont nommés par les pouvoirs publics, en particulier le président de la COB est nommé par le président de la République Française. La mission de cet organisme est triple :

- veiller à la protection de l'épargne
- améliorer l'information des investisseurs
- assurer le bon fonctionnement du marché.

Les intervenants autorisés en Bourse se sont élargis en 20 ans :

Agents de change

Au début des années 80, les opérations en Bourse sont autorisées uniquement pour 61 agents de change. Ce sont des officiers ministériels qui ont le monopole des transactions financières, réalisées dans les 7 Bourses de France : Bordeaux, Lyon, Lille, Marseille, Nancy, Nantes et Paris.

L'arrivée de l'informatique va bouleverser ce monde clos :

- en 1984, c'est la dématérialisation de titres : les échanges de titres sous forme papier sont remplacés par des virements entre comptes bancaires.
- En 1987, c'est la disparition de la corbeille : les échanges entre courtiers des agents de change dans les salles des Bourses sont remplacées par des échanges informatiques.
- En 1987 également, la cotation des titres est réalisée par le système informatique CAC (Cotation Assistée en Continu), système qui devient également l'unique moyen de négociation des titres de Bourse.

Sociétés de Bourse

En 1988, le monopole des transactions boursières est transféré d'individus (les agents de change) à des Sociétés de Bourse. Le capital de ces sociétés est ouvert aux banques, aux compagnies d'assurance, aux institutions financières, aux sociétés industrielles et commerciales françaises et étrangères. Ces sociétés de bourse sont contrôlées par la SBF, la Société des Bourses Françaises.

En 1990, c'est la suppression du contrôle des changes, 6 mois avant l'échéance d'application de la directive européenne. Les échanges avec les Bourses étrangères ne sont plus interdits, mais les comptes et mouvements de capitaux français à l'étranger doivent être déclarés.

En 1991, les 7 bourses de France sont réunies dans un marché national unifié.

Entreprises d'investissement

En 1996, la France applique la DSI, Directive européenne sur les Services d'Investissement : les sociétés de bourses disparaissent et leur pouvoir en bourse est attribué à toute entreprise agréée par la COB : on retrouve les anciennes sociétés de Bourse, mais aussi des banques ou d'autres organismes. Ces entreprises ont un statut unique permettant d'effectuer l'ensemble des activités de la profession : placement, négociation, gestion d'instruments financiers, La DSI autorise également les marchés de gré à gré, c'est à dire sans passer par une bourse. Dans les faits ces marchés restent limités, et sous l'autorité d'organismes financiers.

La SBF est remplacée par Paris Bourse.

L'eupéanisation de la Bourse s'étend :

- en 1998, création de l'indice EurostoXX
- en 2000, création d'Euronext, regroupement des bourses de Paris, Bruxelles et Amsterdam.

Les marchés

Jusqu'en 1983, il n'y a qu'un seul marché, qui permet d'échanger les 2 types de titres :

- actions, qui correspondent à une partie du capital d'une entreprise partiellement ou totalement privée. L'émission d'actions est autorisée pour des entreprises de taille importante, après avoir satisfait à une procédure d'admission réglementée.
- obligations, qui correspondent à des parts d'emprunts d'états

De nouveaux marchés, et mode d'émission ou de gestion des titres, vont être créés en 20 ans pour développer les activités boursières en France.

Second marché

En 1983, la bourse en France ouvre un second marché, réservé aux entreprises de taille moyenne, avec une procédure d'admission simplifiée par rapport au marché traditionnel, appelé dorénavant premier marché.

Règlement mensuel

En 1993 également, il y a création d'un marché à règlement mensuel. Au lieu du règlement immédiat des titres achetés ou vendus, le règlement s'effectue en fin de mois. Ce marché va attirer beaucoup d'investisseurs, car c'est un marché orienté vers la spéculation. Ce marché va être supprimé en 2000.

OAT

Ce sont des nouveaux titres d'obligations, appelées Obligations Assimilables du Trésor. Ces OAT sont émises au cours du temps en fonction du besoin de l'Etat français, mais elles ont une cotation unique. Ces OAT vont permettre le développement du marché des obligations. D'autres formules d'obligations verront également le jour, comme les obligations convertibles en actions, ou les obligations remboursables en actions.

MATIF

En 1986 est créé le MArché à Terme International de France. C'est ce qu'on appelle un marché dérivé. Il permet un engagement entre 2 parties d'échanger un certain montant d'actif financier, à une date future et à un prix fixé à l'avance. Ce marché, créé au départ pour les titres boursiers (actions, obligations), va ensuite en 1988 être étendu aux marchandises, et remplacer la Bourse du Commerce. Ce marché sert à se couvrir contre des risques d'évolutions défavorables de la valeur de biens échangeables, en convenant à l'avance de leur prix au moment de l'échange.

MONEP

C'est également un marché dérivé. C'est le marché des fameuses « stock options ». MONEP veut dire Marché des Options Négociables de Paris. Ce marché organise le traitement des options, déjà cotées en Bourse depuis le début des années soixante, mais ce marché va permettre une augmentation importante de cette pratique. Les options portent soit sur des actions individuelles, soit sur l'indice CAC 40. Ce marché permet de prendre une option sur l'achat ou la vente d'une action à un prix fixé, en payant une « réservation » de faible valeur par rapport au prix du titre.

OPCVM

La création des OPCVM en 1988 est la transcription d'une directive européenne. Les OPCVM regroupent les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières, qui étaient auparavant distincts :

- les SICAV, Sociétés d'Investissement à CApital Variable, créés dès 1964, pour permettre des placements comprenant des titres différents
- les Fonds Communs de Placement (FCP), créés en 1979, qui sont des copropriétés de valeurs mobilières, généralement de salariés d'une même entreprise.

Cette directive modifie la réglementation de gestion des SICAV et FCP. Par exemple :

- les règles de gestion des SICAV sont assouplies
- leur commercialisation est possible dans toute l'Union Européenne
- l'obligation d'être composé au minimum de 30% d'obligations françaises disparaît pour les SICAV
- les SICAV peuvent intervenir sur le MATIF et le MONEP

OPA

Les OPA, offres publiques d'achat, changent de réglementation en 1992, pour se rapprocher des normes européennes. Elles facilitent les restructurations financières entre les grandes entreprises françaises et internationales.

Nouveau marché

A l'image du NASDAQ américain, la Bourse de Paris crée le Nouveau Marché, qui permet l'entrée en Bourse de petites entreprises. Celles-ci n'ont plus l'obligation d'avoir 3 ans d'existence pour entrer en Bourse, contrairement au Second Marché. Pour entrer en Bourse, l'entreprise doit présenter un projet d'entreprise, qui est validée par un comité de professionnels de la finance, et de scientifiques. C'est le marché des start-up.

Activité

L'augmentation de l'activité boursière en 20 ans est énorme, et découle de 2 augmentations majeures :

- l'augmentation des obligations émises par l'Etat français, pour financer son déficit budgétaire
- l'augmentation des émissions d'actions, liées à la création du second marché et du nouveau marché, mais causé aussi pour une part importante par la privatisation de grandes entreprises françaises. France Télécom est l'action française la plus capitalisée (879 milliards de francs en 1999 pour une capitalisation totale d'actions à la Bourse de Paris de 5 500 milliards de francs).

On peut donc dire que les plus values boursières des dernières années ont été en bonne partie financées par l'Etat français.

Une autre évolution importante de l'activité boursière en 20 ans est le remplacement de porteurs individuels, par des investisseurs institutionnels : sociétés d'assurances, banques, gérants d'OPCVM, fonds de pensions américains. Le mode de gestion de ces nouveaux types d'investisseurs a une influence importante :

- soit ils spéculent pour obtenir une rentabilité maximum, ce qui rend la bourse très fluctuante
- soit ils fixent leur épargne sur des grandes entreprises dont ils cherchent de plus en plus à maîtriser la gestion économique, et à réclamer des taux d'intérêt élevés.

Bibliographie :

La Bourse – Cahiers Français n°277 – juillet/septembre 1996 – La Documentation Française

Les marchés boursiers français dans le monde – H Gastinel et E. Bernard –Collection Clefs Economie. Editions Monchestien – 1996

Tout savoir sur la Bourse – D. Vitrac et E. Prot – Editions City and York et Editions Juridiques Associées – 2000

Quid 1996 et 2001